



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 28 septembre 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Maxime Tremblay formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le conseiller Martin Lajeunesse.

Sont également présents, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2016-793

SOUSSION 2016 SI 202 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - STABILISATION DES BERGES DE L'EXUTOIRE PLUVIAL - INTERSECTION DES RUES GEORGES ET DE L'ÉCORCE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Quadrivium conseil inc., 290 boulevard Saint-Joseph, unité 2, Gatineau, Québec, J8Y 3Y3, pour les services professionnels pour la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet de Stabilisation des berges de l'exutoire pluvial - Intersection des rues Georges et de l'Écorce dans le secteur de Masson-Angers, pour un montant total approximatif de 55 035,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 août 2016, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.
- autorise la firme Quadrivium conseil inc., à présenter pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière, afin d'obtenir toutes les autorisations requises ou si la situation est rendue nécessaire.
- autorise la firme Quadrivium conseil inc., à présenter aux autorités compétentes en la matière, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16003-028-06747	50 254,85 \$	Honoraires professionnels – Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts – C-12-04 – Stabilisation des berges – 154, rue Georges
04-13493	2 393,37 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	2 387,39 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-794

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER L'ENTREPRISE CONSTRUCTION EDELWEISS INC. À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE BOULEVARD DE LUCERNE ENTRE LA PLACE SAMUEL-DE CHAMPLAIN ET JUSQU'À ENVIRON 500 M VERS L'OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES – RICHARD M. BÉGIN

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction Edelweiss inc. doit réaliser la réfection de la chaussée du boulevard de Lucerne à partir de la place Samuel-De Champlain et jusqu'à environ 500 m vers l'ouest dans le cadre du contrat C-14-166;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction Edelweiss inc. doit décohesionner la chaussée existante, rehausser la chaussée de 100 mm avec une nouvelle pierre concassée de type MG-20 et mettre en place une nouvelle couche d'enrobés bitumineux sur toute la surface existante du boulevard de Lucerne;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard de Lucerne est une artère à fort débit de circulation et qu'il s'agit d'un lien important entre le secteur d'Aylmer et le pont Champlain;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Construction Edelweiss inc. sera limité à travailler de 9 h à 15 h si les travaux doivent être réalisés de jour et qu'il sera impossible de compléter ceux-ci à l'automne 2016 sans l'approbation de cette demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la période de réalisation des travaux est limitée de septembre à décembre à cause des exigences environnementales légales provinciales et fédérales ainsi que de la Commission de la capitale nationale, et qu'il n'est pas souhaitable de réaliser ce genre de travaux après la fin du mois de novembre à cause des conditions hivernales;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable que les travaux nécessitant une entrave partielle du boulevard de Lucerne entre le chemin Rivermead et la place Samuel-De Champlain se fassent pendant la nuit (de 21 h à 5 h 30) afin de minimiser les impacts sur la circulation de jour et de diminuer de façon très significative la durée des travaux pour s'adapter à la période de réalisation limitée;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux devraient se faire du dimanche soir au jeudi soir pendant les mois d'octobre et novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront être réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entreprise Construction Edelweiss inc. à réaliser des travaux de réfection de la chaussée du boulevard de Lucerne à partir de la place Samuel-De Champlain et jusqu'à environ 500 m vers l'ouest, de 21 h à 5 h 30, durant les mois d'octobre et novembre 2016.

De plus, ce comité demande à l'entreprise Construction Edelweiss inc. d'aviser le consultant Stantec au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation des entraves à la circulation.

Adoptée

CE-2016-795

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LA COMPAGNIE EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE BOULEVARD DE LUCERNE ENTRE LE CHEMIN VANIER ET LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. a déjà commencé les travaux de réfection de la chaussée du boulevard de Lucerne entre le chemin Vanier et la place Samuel-De Champlain dans le cadre du contrat C-14-162 à l'automne 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. doit compléter les travaux de réfection de la chaussée du boulevard de Lucerne entre le chemin Vanier et la place Samuel-De Champlain dans le cadre du contrat C-14-162 durant l'automne 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. doit d'une part décohesionner la chaussée existante, rehausser la chaussée de 100 mm avec une nouvelle pierre concassée de type MG -20 et mettre en place une nouvelle couche de base d'enrobés bitumineux sur toute la surface existante du boulevard de Lucerne entre le chemin Vanier et le chemin Robert-Stewart et d'autre part asphalté la couche d'usure sur tout le boulevard de Lucerne entre le chemin Vanier et la place Samuel-De Champlain;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard de Lucerne est une artère à fort débit de circulation et qu'il s'agit d'un lien important entre le secteur d'Aylmer et le pont Champlain;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. sera limitée à travailler de 9 h à 15 h si les travaux doivent être réalisés durant le jour et qu'il sera impossible de compléter ceux-ci à l'automne 2016 sans cette dérogation;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. a de plus proposé d'effectuer des travaux de nuit avec une fermeture complète des voies;

CONSIDÉRANT QUE le passage des véhicules d'urgence ainsi que l'accès aux résidences par circulation locale seront maintenus en tout temps par l'entrepreneur sur le boulevard de Lucerne même lors des fermetures complètes;

CONSIDÉRANT QUE de réaliser les travaux avec des fermetures complètes du boulevard de Lucerne et dans des plages horaires supplémentaires au cours de la fin de semaine augmentera la vitesse de réalisation du contrat et par conséquent, la qualité du projet;

CONSIDÉRANT QUE la période de réalisation des travaux est limitée de septembre à décembre à cause des exigences environnementales légales provinciales et fédérales ainsi que celles de la Commission de la capitale nationale, et qu'il n'est pas souhaitable de réaliser ce genre de travaux après la fin du mois de novembre compte tenu des conditions hivernales;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable que les travaux nécessitant une entrave partielle du boulevard de Lucerne entre le chemin Vanier et la place Samuel-De Champlain se fassent durant la nuit soit de 21 h à 5 h 30, afin de minimiser les impacts sur la circulation durant le jour et de diminuer de façon très significative la durée des travaux pour s'adapter à la période de réalisation limitée;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux devraient se faire du dimanche soir au jeudi soir pendant les mois de septembre et octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. à réaliser des travaux de réfection de la chaussée du boulevard de Lucerne, entre le chemin Vanier et la place Samuel-De Champlain, de 21 h à 5 h 30, durant les mois de septembre et octobre 2016;

De plus, ce comité demande à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. d'aviser le consultant Stantec au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation des entraves à la circulation.

Adoptée

CE-2016-796

SOUSSION 2016 SP 069 - RÉSEAU ROUTIER 2014-2015 - RÉFECTION DU BOULEVARD DE LUCERNE - PHASE 2 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de réfection du boulevard de Lucerne, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 784 071,87 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1^{er} septembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30730-005-06759	715 962,13 \$	Divers travaux de réfection et aménagement du réseau routier – Aylmer – Rues Lucerne et Vanier au pont Champlain
04-13493	34 097,49 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	34 012,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-797

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛTS DE SOUMISSION - ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-597 du 17 avril 2013, octroyait un contrat à la firme Allen Entrepreneur Général inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham, pour un montant total de 27 786 783,18 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par voie de diverses résolutions, et ce, depuis le 2 avril 2016, a entériné divers ajustements de coûts pour un montant total de 2 529 967,90 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant AECOM pour un montant de 20 695,50 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 138216;

CONSIDÉRANT QU'une entente de règlement hors cour a été conclue avec l'entrepreneur Allen Entrepreneur Général inc. donnant suite à sa demande de compensation pour travaux d'excavation de roc et de bétonnage par temps froid, pour un montant total de 258 936,52 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette entente hors cour nécessite une ratification par voie d'une résolution du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 138216 pour un montant de 20 695,50 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 258 936,52 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 279 632,02 \$ incluant les taxes. Le coût total de ce contrat représente un montant de 30 596 383,10 \$ incluant les taxes;
- autorise le Bureau des grands projets à signer toute documentation nécessaire visant à donner effet à l'entente hors cour intervenue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30707-017-06760	236 443,55 \$	Travaux de modernisation de l'usine d'eau potable à Buckingham - Ajustements de contrats
04-13493	11 260,56 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11 232,41 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-798

SOUSSION 2016 SP 200 - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ET AMÉNAGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE SUR LA RUE LAURIER - PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux du projet de réfection de chaussée et aménagement d'un lien cyclable sur la rue Laurier, phase 1, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 205 220,84 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 septembre 2016, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur à réaliser, à l'occasion, des travaux en dehors des heures permises entre les mois d'octobre et décembre 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-13008-004-06761	40 000,00 \$	Programme annuel de synchronisation et amélioration d'ajout - Feux de circulation - 15-3044 – Rue Laurier
06-30748-009-06762	85 797,87 \$	Divers travaux des réseaux d'aqueduc et d'égouts - 15-3044 - Rue Laurier
06-30748-013-06763	188 217,39 \$	Divers travaux des réseaux d'aqueduc et d'égouts – Rue Laurier - Égouts
06-30749-004-06764	209 336,07 \$	Réfection et aménagement du réseau cyclable - Lien cyclable sur la rue Laurier
06-30775-018-06765	440 205,94 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau – Rues Victoria et Dussault - Travaux
06-30788-010-06766	1 050 103,28 \$	Aménagement du réseau routier et des sentiers récréatifs - 15-3044 - Rue Laurier et des boulevards des Allumettières et Sacré-Coeur
04-13493	95 900,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	95 660,28 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-799

**ACHAT D'UNE TABLE CORPORATIVE POUR LE PETIT DÉJEUNER DE
LANCEMENT DE LA CAMPAGNE 2016 DE CENTRAIDE OUTAOUAIS –
5 OCTOBRE 2016 - 500 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à Centraide Outaouais, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7, pour l'achat d'une table corporative pour le petit déjeuner de lancement de la campagne 2016 qui aura lieu le 5 octobre 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11485-417	50 \$	Recherche et soutien – District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Frais de recherche
02-11486-417	50 \$	Recherche et soutien - District électoral l'Orée-du-Parc - Frais de recherche
02-11487-417	50 \$	Recherche et soutien – District du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - Frais de recherche
02-11490-417	50 \$	Recherche et soutien - District électoral de Touraine - Frais de recherche
02-11492-417	50 \$	Recherche et soutien - District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital - Frais de recherche
02-11494-417	50 \$	Recherche et soutien - District électoral de Bellevue - Frais de recherche
02-11495-417	50 \$	Recherche et soutien – District électoral du Lac-Beauchamp - Frais de recherche
02-11496-417	50 \$	Recherche et soutien - District électoral de la Rivière-Blanche - Frais de recherche
02-11497-417	50 \$	Recherche et soutien - District électoral de Masson-Angers - Frais de recherche
02-11498-417	50 \$	Recherche et soutien - District électoral de Buckingham - Frais de recherche

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2016.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif